

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En Exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 12/06/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Seize Juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. Philippe JACQUIER.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/26 : Vente de la parcelle E1505 à la SAFER

M. le Maire présente au Conseil Municipal la promesse de vente de la parcelle E1505 à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Occitanie.

Cette parcelle, classée en zone N, avait été achetée dans l'optique d'y établir le City Stade, qui a finalement été installé à la Plaine des Sports. Le projet est de vendre cette parcelle au Syndicat de Bassin Hers-Girou ; la transaction est effectuée via la SAFER.

Une servitude sera instaurée sur cette parcelle quant au réseau d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 abstention :

- APPROUVE la vente de la parcelle E1505 d'une surface de 4 014 m² à la SAFER, au prix de 2 200,00 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente, l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Philippe JACQUIER.

